

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-sept et le quinze du mois de février à seize heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le neuf du mois de février 2017 s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Année 2017  
Séance du 15 février 2017

N° 17  
Objet : Pacte maintien de  
service public Communauté  
d'Agglomération Provence  
Alpes Agglomération -  
SYDEVOM

Est nommé secrétaire de séance : SUZOR Pierre

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, AILLAUD Sylvie, AUZET Eric, AUZET Guy, AYMES Bernard, BAILLE Denis(jusqu'au rapport n°23), BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, CASA Chantal, CAREL Serge(jusqu'au rapport n°22), CAZERES Benoit (jusqu'au rapport n°23), CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles, ESMIOL Gérard, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia , GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibaut, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick , MALDONADO Jean Paul, MARTINELLI Patrick, MARTIN Emmanuelle , NEBES Sandrine, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TONELLI Corinne (jusqu'au rapport n°22), THONNATTE Lionel (jusqu'au rapport n°5) , TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Étaient suppléés :

PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
AILHAUD Régine a donné pouvoir à ARENA Antoine  
BRUN Patricia a donné pouvoir à BONDIL Marc  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYEN Christelle  
POULEAU Philippe a donné pouvoir à JUGY Daniel  
CAREL Serge a donné pouvoir à JUGY Daniel à partir du rapport n°22

Étaient représentés :

AURRIC Bernadette a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
BARBERO Christian a donné pouvoir à TONELLI Corinne jusqu'au rapport n°22  
DOMENGE a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine  
EYMARD Max a donné pouvoir à PAUL Gérard  
FERAUD Maryline a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick  
GUICHARD Laurence a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
NICOLOSI Philip a donné pouvoir à VILLARON Bruno  
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis  
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à ACCIAI Bruno  
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à BREMOND Danièle  
BAILLE Denis a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia à partir du rapport n°23  
CAZERES Benoit a donné pouvoir à HERMITTE Francis à partir du rapport n°24  
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles à partir du rapport n°5

Étaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre  
BALIQUE François  
ROCHAT Jacques

**Monsieur Gérard PAUL, rapporteur, expose ce qui suit :**

La Communauté d'Agglomération « Provence Alpes Agglomération » a été créée par arrêté de Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Elle exerce la compétence obligatoire « Déchets »

Cette compétence obligatoire a entraîné le retrait, de fait, de l'agglomération du SYDEVOM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Sans présager des décisions ultérieures de l'assemblée en la matière (retrait ou ré adhésion) et des conditions de cet éventuel retrait ou de cette éventuelle ré adhésion, il y a lieu d'assurer la continuité du service public.

Le SYDEVOM est dans l'obligation d'assurer cette continuité, à périmètre et à conditions inchangés.

Le SYDEVOM exécute cette obligation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il y a lieu d'affermir les bases juridiques de ce service par convention (Agglomération/SYDEVOM), à cet effet, les services du SYDEVOM en partenariat avec les services de l'Agglomération ont préparé le projet de convention joint en annexe. Le terme de cette convention est fixé au 30 avril 2017.

Le projet évoqué est soumis à l'approbation de l'assemblée.

#### LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 3 votes contre

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

ACTE notifié à Monsieur le Préfet le :  
reçu à la Communauté d'agglomération  
Provence Alpes Agglomération et publié le  
certifié exécutoire  
la Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

24 FEV. 2017

24 FEV. 2017

